

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 22 Ventôse.

(Ere vulgaire.)

Samedi 12 Mars 1796.

*Entree de la cour d'Espagne avec celle de Portugal, à Badajos. — Arrivée de commissaires français dans la partie espagnole de Saint-Domingue, pour en prendre possession au nom de la république française. — Détails sur l'installation de la convention nationale batave. — Arrestation du citoyen Villers, rapporteur de l'affaire de Cormatin. — Lettre du général Hoche au directoire exécutif, sur une déroute de Charette. — Discussion et résolution sur le mode de ventes des domaines nationaux.*

### A V I S.

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

### A F R I Q U E.

DE SIERRA-LEONE.

*Extrait d'une notice lue à l'Institut National, par Grégoire.*

Depuis deux siècles, 80 mille negres annuellement arrachés à l'Afrique, alloient souffrir & périr en Amérique sous le fouet sanglant de quelques européens. Quelques philanthropes imaginèrent qu'un moyen d'extirper cet horrible trafic seroit de porter graduellement la civilisation en Afrique, en organisant sur les côtes de ce continent des sociétés politiques de negres libres.

Ce fut Granvil Sharp qui, de concert avec le comité pour le soulagement des pauvres negres, commença à effectuer le projet de civiliser l'Afrique. — En 1786, 400 negres des deux sexes & quelques blancs furent transportés sur la côte occidentale d'Afrique, à Sierra-Leone, située entre le 8° & 9° degré de latitude nord, où l'on avoit obtenu des deux petits rois du voisinage un terrain assez considérable. Il est reconnu que le sol de ce pays peut égaler en salubrité & surpasser en fertilité toutes les îles des Indes-Occidentales.

La plupart des individus étoient morts dans la traversée, & les 200 qui restoient furent bientôt réduits à 48. Seize indigènes s'adjoignirent à eux, & cette faible population comptoit alors 64 personnes, dont 39 noirs, 10 femmes noires & 6 blanches.

Alors la compagnie, occupée à Londres de cet établissement, obtint du gouvernement anglais, un acte d'incorporation pour 31 ans. Il fut décidé qu'on établirait entre les noirs & les blancs une égalité parfaite, sans autre distinction que celle du mérite, qu'on donneroit l'attention la plus spéciale à l'éducation, à l'instruction religieuse & morale, sans cependant gêner en aucune manière la liberté de conscience.

La compagnie nomma 13 directeurs, fit un fonds de 100 mille liv. sterling, arma 6 bâtimens de 20 canons chacun, & envoya dans la colonie des provisions, des personnes éclairées pour la diriger, des artisans & quelques soldats.

Arrivés à Sierra-Leone, ils firent aux indigènes, une déclaration de leurs principes, dont l'abrégé étoit *liberté, commerce, paix et union*. On choisit un emplacement pour bâtir Free-Town (ville libre).

Bientôt la colonie reçut un accroissement considérable par l'arrivée de 1131 noirs, qui avoient consenti à quitter la nouvelle Ecosse, pour revenir dans des contrées où ils avoient pris naissance. Les 16 bâtimens qui les portoient, y abordèrent en mars 1792, sous la conduite du capitaine Clarkson, frere de celui à qui nous devons un bon ouvrage contre l'esclavage.

Free-Town comptoit déjà 400 cases ou maisons ayant chacune un petit jardin. On bâtit un hôpital, des magasins & une église.

Dans le commencement, on remarquoit parmi les negres des défauts & des vices qu'il faut attribuer, non à leur qualité d'hommes noirs, mais à leur qualité d'hommes. Il est surprenant que la servitude n'eût pas encore davantage rétréci leur intelligence & dégradé leurs facultés. Une révolution morale s'opéra rapidement parmi eux.

On les vit bientôt, amis de l'ordre & de la paix, chérir tous leurs devoirs, soigner l'éducation de leurs familles. Les écoles étoient fréquentées à un point que déjà divers chefs du pays y envoient leurs enfans.

Parmi les nègres venus de la nouvelle Ecosse, plusieurs étoient de Sierra-Leone; ils revinrent avec attendrissement cette terre natale d'où ils avoient été arrachés dans leur enfance. Comme les peuplades voisines venoient quelquefois visiter la colonie naissante, un jour une mère âgée reconnut son fils & se précipita dans ses bras en fondant en larmes.

A cette époque, la compagnie résolut de racheter les esclaves, d'augmenter par là le nombre des colons libres; elle engagea les chefs des peuples nègres à recevoir des missionnaires & des instituteurs; elle étendit même ces relations jusques dans le pays des Foulahs, situés dans l'intérieur du continent. Ils forment un état qui a trois cent quarante milles de long sur deux cents de large. Leur religion est l'islamisme; ils savent travailler les métaux. Les envoyés de la compagnie qui restèrent quatorze jours à Teembo, capitale des Foulahs, trouverent ce peuple très-disposé à former des liaisons de commerce, en renonçant à celui des esclaves.

Telle étoit la situation de la colonie de Sierra Leone, lorsqu'une escadrille française y arriva, le 18 septembre 1794. L'objet de cette expédition étoit de détruire les établissemens anglais formés sur la côte d'Afrique pour la traite des nègres; le commandant ignoroit la nature de l'établissement de Sierra-Leone; elle le détruisit entièrement; la perte a été évaluée à 55 mille livres sterling.

#### ESPAGNE.

De Madrid, le 1<sup>er</sup> février.

Les derniers avis reçus du voyage de LL. MM. portent qu'une indisposition de l'infante Louise Marie a obligé la cour de s'arrêter quelques jours à Merida. L'entrée de la famille royale à Badajoz a eu lieu seulement le 18 janvier, avec une solennité sans exemple; le roi & la reine descendirent au magnifique palais du prince de la paix, avec le prince des Asturies, & les autres enfans & infantes furent logés dans d'autres palais: des salves nombreuses d'artillerie, des illuminations magnifiques, la haie du passage de la cour bordée de troupes & un concours immense de peuple qui suivoit avec des acclamations les voitures, donnerent à cette entrée un caractère de fête qui fit grand plaisir à toute l'assistance.

Cependant le prince du Brésil & l'infant don Pierre de Portugal, arrivés aux frontières de ce royaume, y avoient fait dresser de magnifiques tentes, vis-à-vis d'un emplacement où l'on en dressa aussi de superbes pour recevoir la famille royale d'Espagne; c'est dans ces camps que l'entrevue eut lieu avec toutes les démonstrations de la plus tendre affection, & les deux cours se firent diverses visites. On compte que la cour se rendra le 28 à Séville, où tout étoit prêt pour la plus brillante réception.

Les commerçans & le consulat de Cadix ont envoyé une députation au roi, pour le prier de se rendre au désir du peuple de voir la cour dans cette ville, & on croit qu'elle y viendra passer deux jours.

Il est arrivé à Cadix, de Guyara & de Montevideo, en quatre-vingt jours de traversée, un convoi de quatre bâtimens, avec des cargaisons de sucre, cacao & autres productions coloniales, ainsi que 645 mille piastres fortes.

On a appris qu'il étoit parti de la Vera-Cruz & de la Havane un riche convoi de 10 millions de piastres fortes & diverses marchandises.

La frégate *la Sainte-Flore*, arrivée de Saint-Domingue, nous a appris que le 21 novembre dernier il étoit arrivé dans cette île des commissaires de la république française, & que l'amiral Aristizabal attendoit pour les mettre en possession de la partie espagnole, conformément au dernier traité; que déjà on avoit embarqué sur l'escadre de l'amiral espagnol les troupes, le clergé & les administrations, pour les conduire à la Havane, où ils devoient recevoir des ordres ultérieurs sur leur destination.

Des lettres particulières, du 7 décembre, nous apprennent que la prise de possession des commissaires français avoit été difficile, sur la demande d'un grand nombre d'habitans qui avoient obtenu un délai afin d'effectuer le vente de leurs biens avant de passer dans quelque autre établissement national, & que cependant le gouvernement espagnol continuoit à commander dans la partie de l'île cédée à la France.

#### AUTRICHE.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 20 février.

Les équipages de l'archiduc Charles doivent se mettre en route pour le Rhin dès demain; mais ce prince ne partira lui-même que dans les premiers jours de mars. La cavalerie qui forme la garnison de cette capitale a la même destination & sera suivie d'autres corps de troupes. Les ordres ont été donnés pour que tous les régimens soient portés au complet d'ici à la fin d'avril, époque où l'on assigne à l'ouverture de la nouvelle campagne.

Cette époque paroît bien hasardée à ceux qui savent que les armées françaises sont déjà en état d'entrer en campagne, & que les généraux républicains ont, contre le droit de faire cesser l'armistice en avertissant dix jours d'avance, l'intérêt évident de recommencer les hostilités avant que nous ayons pu rassembler & les forces autrichiennes & les différens contingens des états de l'empire.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, le baron de Brawn, banquier de la cour, vient de partir pour Francfort avec des sommes considérables en numéraire pour retirer & rembourser les billets que nos commissaires de guerres avoient faits aux fournisseurs des armées pour le service de la dernière campagne.

Un courrier extraordinaire, arrivé ici de Milan avec des lettres de l'archiduc gouverneur de la Lombardie, a été expédié ces jours derniers avec des dépêches écrites de la main de l'empereur. On croit qu'il s'agit dans cette correspondance d'objets du plus grand intérêt, relatifs à la situation actuelle des états de la maison d'Autriche en Italie, & on a des motifs de penser que l'empereur mesure l'importance la plus grande à la conservation de cette partie de ses états; en conséquence on va jusqu'à tirer de l'armée du Rhin des officiers généraux qui y jouissent de la plus grande réputation, pour les envoyer en Italie servir sous le général Beaulieu: parmi ces officiers, on nomme les généraux Seckendorff, de Salm, Rossmann, & quelques autres.

La démission du général Clairfayt, qu'on sait avoir été provoquée par une intrigue de cour, a fait réellement beaucoup de personnes; elles pensent que ce changement dans le commandement de nos armées est dangereux; mais on leur répond que l'attachement

troupes pour le général Wurmser, qui sera le véritable chef de l'armée de l'Autriche & de celle de l'Empire, réparera tout. On compte aussi beaucoup sur l'effet de la présence de l'archiduc Charles, dans le cas où les événemens de la guerre pourroient en reporter le théâtre vers la Belgique.

On écrit de Dombrove que le capitaine du cercle de Tarnow a découvert deux charriots chargés d'or & d'argent, qui, dès le tems de la révolution de Pologne sous Koczinsko, furent transportés de Pologne & cachés sur notre territoire. On attend que le gouvernement dispose de ce trésor.

#### H O L L A N D E.

*De la Haye, le 3 mars.*

Une commission de leurs hautes-puissances a installé, le premier de ce mois, l'assemblée nationale batave. Le citoyen Peter Paulus en a été nommé président à l'unanimité, & décoré de l'écharpe nationale; il a répondu au discours que lui a adressé le président des états-généraux en lui annonçant qu'ils alloient se séparer.

Au moment de l'installation de l'assemblée nationale, le bruit du canon a annoncé cette grande nouvelle, & le nouveau pavillon de l'état a été hissé sur l'Observatoire du ci-devant stathouder.

Hier, une fête pompeuse a eu lieu, ainsi qu'une procession où tous les emblèmes de l'égalité, du bonheur & de la liberté ont été portés en triomphe: des groupes d'hommes, de femmes, de vieillards, de jeunes garçons, de jeunes filles formoient le cortège qui étoit entre-mêlé de chants de musique vocale & instrumentale; toute la troupe étoit sous les armes, & de fréquentes salves d'artillerie & de mousqueterie ajoutèrent à l'éclat & au bruit de cette fête.

L'assemblée nationale, suivant le règlement fait par elle, doit au plus tard dans un an présenter au peuple un plan de constitution. Le peuple aura trois mois pour l'accepter; & si après ce terme il ne l'accepte pas, l'assemblée nationale fera convoquer les assemblées primaires pour qu'une seconde convention puisse être formée & lui succéder, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait été présenté au peuple une constitution qui lui plaise. Dans les détails relatifs à ces plans successifs de gouvernement futur, il n'est point question du gouvernement provisoire actuel; ce qui fait supposer qu'on suivra d'anciens errements, ou que l'assemblée actuelle fera les réglemens du moment nécessaires à la conservation & au maintien de l'ordre: car les peuples ne doivent plus ignorer aujourd'hui que l'absence d'un gouvernement quelconque est une véritable calamité.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 17 ventôse.*

Le bruit qui s'étoit répandu que le général Pichegru étoit arrivé ici paroît destitué de fondement.

Il y a dans cette capitale une inquiétude vague & assez générale sur des mouvemens médités par une faction mécontente du gouvernement & essentiellement ennemie de tout ordre légal. Mais la puissance très-grande qui est entre les mains du gouvernement; sa surveillance active, excitée même par les passions étrangères qui cherchent à la circonvenir; la disposition générale & évidente de la

masse des habitans de Paris pour avoir un gouvernement régulier, pour lui obéir & pour soutenir toutes les mesures légales; tout doit rassurer les citoyens paisibles contre ces fausses terreurs que les ennemis de la chose publique excitent & exagèrent, parce que c'est un commencement de trouble & de désordre.

Le baron de Stael a donné avant-hier le premier dîner diplomatique au ministre des relations extérieures. Par un mouvement très-spontané, l'ambassadeur de Suède & ses convives se sont levés en portant la santé à la république française. Notre ministre y a répondu par ce peu de mots, *et à tous ses amis.*

Villers, rapporteur dans l'affaire de Cormatin, a été arrêté & mis à la maison du Plessis. C'est par erreur qu'on avoit annoncé que c'étoit son défenseur officieux qui avoit été incarcéré.

Le général Hoche a adressé, d'Angers, sous la date du 16 ventôse, la note suivante au directoire exécutif.

#### C I T O Y E N S,

Encore une déroute à Charette, qui a tenté son dernier effort; j'ai lieu de croire que c'est la dernière. Travot lui a tué soixante-cinq hommes, le 9 de ce mois, dans la paroisse de Froidefond; ne pouvant le poursuivre, sa cavalerie étant fatiguée, il l'a abandonnée ainsi que douze ou quinze cavaliers qui accompagnoient ce chef de rebelles. Travot pense qu'il sera contraint de se déguiser pour échapper aux recherches de nos patrouilles.

*Signé, HOCHÉ.*

La gazette de Francfort, après avoir prouvé l'absurdité de la nouvelle relative à de prétendus préliminaires de paix, qui a circulé avec tant de rapidité par-tout, finit par remarquer que le papier anglais qui a donné cette nouvelle comme certaine, est le même qui l'année dernière, au mois de mars, annonça comme conelu le traité de paix entre la France & la Prusse, qui ne fut signé que le 5 avril.

#### C O R P S L É G I S L A T I F.

##### C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

*Suite de la séance du 20 ventôse.*

Herman soutient, comme Bayeul, que les mandats n'auroient aucun succès & nuiront aux assignats. — Perrin & Thibaut parlent en faveur de la résolution.

Troillard. — Je n'ai qu'une réflexion à faire au conseil. C'est au moment où vous mettiez à la disposition du directoire 800 millions de biens nationaux, que l'on pouvoit dire que vous portiez atteinte au gage des assignats, puisque ces 800 millions devoient être adjugés en valeurs métalliques, & non en assignats pour être brûlés. Mais je soutiens qu'alors même il étoit faux de dire que par cette mesure on soustrayoit son gage à l'assignat; car, par-là, vous assuriez le service public, & en l'assurant vous consolidiez l'hypothèque des assignats.

Or, par le projet que l'on vous présente, on restreint à 600 millions les 800 millions d'abord mis à la disposition du directoire; ainsi, le gage est réellement augmenté de 200 millions. Que va-t-il résulter de cette mesure? Il en résultera que le service sera assuré pour trois mois, &

cela sans avoir recours aux assignats ; que le gouvernement laissera toujours en réserve les cinq milliards déposés dans la caisse ; que pendant ce tems il en sera brûlé encore une immense quantité ; que la valeur des assignats restans en circulation aura pris de l'accroissement , & que les 9 milliards déposés représenteront 10 , 15 , 20 fois leur valeur actuelle.

Prenez garde qu'il n'est aucune mesure qui puisse , dans l'instant , opérer l'effet après lequel nous soupirons tous , le rehaussement du crédit de l'assignata ; cet effet ne peut se produire qu'avec le tems & avec un concours heureux & combiné de plusieurs moyens réunis ; & chacun doit être bien convaincu , que tel sera le résultat de toutes les mesures qui vous sont proposées. Je demande qu'on mette le projet aux voix. — Il est adopté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen RÉGNIER.

Séance du 20 ventôse.

Après avoir entendu le rapport de Roger-Ducos , le conseil approuve les deux résolutions du 13 ventôse , qui excluent des fonctions législatives , jusqu'à la paix , les citoyens Gaux , du département de l'Yonne , & Doumer , du département du Lot.

Une autre résolution portant des dispositions pénales contre ceux qui refuseroient ou aviliroient la monnaie républicaine , est également approuvée sur l'exposé du même rapporteur.

Le conseil approuve une résolution qui met à la disposition de l'archiviste , une somme de 200 mille livres pour les dépenses des archives pendant le trimestre de germinal. Il renvoie à l'examen de commissions plusieurs résolutions , dont les unes autorisent le directoire à remplacer les membres des administrations départementales & municipales qui sont démissionnaires ou qui ont été destitués ; une autre prescrit de nouvelles formes pour parvenir à la conciliation , &c.

Le conseil entend le rapport de la commission nommée pour examiner la résolution qui annule comme illégales les élections de la commune de Troyes. La résolution est approuvée.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T A .

Séance du 21 ventôse.

Tallicn , au nom de la commission chargée d'examiner les observations d'un citoyen sur le mauvais état des hôpitaux , fait arrêter le renvoi du tout au directoire exécutif.

Un membre , au nom de la commission nommée *ad hoc* , propose au conseil de déclarer définitive la radiation de dessus la liste des émigrés , obtenue par le représentant Doumer. — Ajourné.

On passe à la discussion du mode de vente des domaines nationaux.

Baffoi & quelques autres membres s'élevèrent contre la disposition qui porte qu'un tiers du prix de ces ventes sera payé en mandats ; ils exposent que ce sera ruiner entièrement les porteurs d'assignats & les éloigner de ces acquisitions , que de les forcer à acheter de ces mandats pour en solder le prix.

Ballau & Isnard répondent que s'il faut relever le crédit des assignats , il faut aussi assurer le service ; ce

seroit rapporter la résolution d'hier , que de retrancher cette proposition du projet de résolution.

L'article est maintenu & le projet adopté.

La valeur des biens à vendre sera fixée sur le pied de 1790 , & calculée à raison de 22 fois leur revenu net pour les terres labourables , prés , bois , vignes & dépendances , d'après les baux existans.

À défaut de baux , la valeur de ces biens sera fixée d'après le montant de la contribution foncière de 1793 , en prenant pour revenu net quatre fois le montant de cette contribution & multipliant cette somme par 22.

Les maisons , usines , les cours & jardins en dépendans , seront également évalués sur le pied de leur valeur en 1790 , calculée à raison de 18 fois leur revenu net d'après les baux existans en 1790.

À défaut de baux , l'estimation en sera faite sur le pied de 1790 , par un expert nommé par l'administration de département.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 21 ventôse.

On reprend la discussion sur la résolution qui excepte de la vente des biens nationaux mis à la disposition du directoire les ci-devant monastères & maisons religieuses situés dans l'enceinte de Paris.

Porcher pense , comme la commission , que la loi du 13 fructidor n'ayant excepté de la vente aucune des maisons religieuses situées dans Paris , les y a nécessairement comprises toutes. Il se confirme d'autant plus dans cette opinion , que cette loi a fait une exception pour les maisons mises en loterie , & que si elle avoit voulu réserver les maisons religieuses elle l'auroit dit. — Il est tems de rassurer la propriété depuis trop long-tems effrayée.

— La spoliation des acquéreurs des maisons religieuses seroit une fraude impardonnable , car on les rembourseroit avec une monnaie qui a beaucoup moins de valeur que lorsqu'ils ont payé.

Le conseil rejette la résolution.

Il en approuve une autre qui fixe l'époque du commencement de chaque semestre pendant lequel les juges des tribunaux civils seront de service près le tribunal criminel.

Sur le rapport de Dupont , de Nemours , au nom d'une commission , le conseil approuve une résolution qui charge le directoire de faire rentrer les avances faites par la république à des particuliers ou compagnies. — Il a ajourné à prononcer jusqu'après l'impression d'un rapport de Dumas , sur une résolution relative aux frais de la fabrication des monnoies.

Bar fait le rapport d'une résolution qui fixe le mode & les lieux de dépôt des titres & autres objets qui se trouvent dans les greffes des tribunaux de district supprimés.

De Torcy trouve cette résolution extrêmement dangereuse , en ce qu'elle ordonne que les pièces seront remises sans inventaire , ce qui permettroit d'en soustraire & de dépouiller les familles de leurs titres les plus précieux.

Le conseil déclare qu'il ne peut approuver la résolution.

Bourse du 21 ventôse.

Amsterdam . . . . . 15/84 . 6 1/2 esp.	Bâle . . . . . 3-2 1/2 esp.
Hambourg . . . . . 52,000 . 80 esp.	Louis . . . . . 6900
Gènes . . . . . 25,500 . 90 esp.	Inscriptions . . . . . 200